



Signalement à la copro dangerosité état de la cour et des pavés

Par Annek

Bonjour,

Cela fait un an que je signale par mail, ou recommandé directement au syndic je suis également allée à la mairie et différents courriers au service hygiène qui s'est même déplacé.

Le sujet :

L'état de la cour de mon immeuble qui se dégrade extrêmement rapidement. En plus de la saleté, ce sont les pavés qui s'affaissent soit par le temps, la pluie mais également à cause des rats qui creusent. ce qui devient alarmant, ce sont les pavés et le sol situé devant l'accès/l'entrée à un bâtiment.

En plus de beaucoup de pavés qui se sont enfoncés au niveau de ce passage Des grosses fissures sont apparues dernièrement sur le sol juste devant la porte, qui augure un affaissement, effondrement du sol.

Le syndic a des problèmes d'argent ce que le syndic a fait de manière générale : diagnostic de l'immeuble par un architecte pour des éventuels gros travaux de toute la copropriété qui comprendraient la cour. en attendant la validation

Vu le caractère urgent, ils avaient parlé de solutions temporaires comme mettre des plaques de chantier pour cacher les trous de pavés/rats.

Si jamais les pavés au niveau de l'accès au bâtiment s'écroulent, je ne pense pas que cela soit judicieux ou sécurisant de poser des plaques.

Étant propriétaire; j'ai peur et je ne souhaite vraiment pas que mon immeuble soit en péril.

Que peut et doit faire le syndic?

Y a-t-il des choses à savoir ou à qui s'adresser pour faire avancer les choses? travaux?

Merci d'avoir pris le temps de lire

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous pensez qu'il y a danger, il faut le signaler à la mairie.
Sinon il faut établir des devis de réparation et les mettre au vote de l'AG.

NB: ce n'est pas le syndic qui a des problèmes de trésorerie, c'est la copropriété. Mais de toute façon, à part une urgence que vous ne confirmez pas, il ne peut pas engager de travaux sans vote de l'AG.

Qu'y a-t-il sous les pavés ? (non ... pas la plage ...)

Par Annek

La mairie est au courant
et la personne qui s'est déplacée a dit qu'elle rappellerait le syndic pour une mise en demeure (c'était il y a quelques mois)

au vu des grosses fissures qui sont apparues depuis peu de temps et la possibilité que cela s'écroule
il y a urgence

si je le signale à la mairie,
est-ce qu'ils peuvent si il y a de gros risques mettre l'immeuble en péril?

oui c'est effectivement la copropriété qui a un problème de trésorerie

sous les pavés il n'y a pas la cave

Par yapasdequoi

Alors envoyez un signalement à la mairie par courrier RAR avec copie au syndic.

Il se passera (peut-être) quelque chose....

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16104]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16104
[/url]

Par isernon

bonjour,

si vous voulez que le syndicat des copropriétaires soit informé de cette situation et qu'une décision soit prise, la meilleure solution est de proposer une résolution à l'ordre du jour de la prochaine A.G., A.G. qui est le seul organe décideur pour des travaux dans une copropriété.

que dit votre conseil syndical sur ce sujet ?

Salutations